

LES ESSENTIELS

Évaluer la participation citoyenne

Conditions, modalités et impacts

2^e édition

Joseph Salamon

territorial éditions



Évaluer la participation citoyenne

Conditions, modalités et impacts

L'évaluation des politiques publiques et des projets à intérêt général en France n'est pas une pratique systématique et manque encore de cadres et de méthodes spécifiques. Fréquente et organisée dans les grandes structures comme les services centraux de l'État, des régions, des départements et des métropoles, l'évaluation reste encore très aléatoire, voire absente, dans la majorité des collectivités territoriales.

Cet ouvrage, rédigé à partir des travaux de recherche et de l'expérience de l'auteur, propose une méthode d'évaluation scientifique et globale des politiques publiques dédiées aux stratégies de participation citoyenne, démocratisées récemment et nécessitant un cadre d'évaluation. Cette méthode engage des critères et des indicateurs adaptés et est basée sur trois étapes : l'évaluation des conditions, des modalités et enfin des impacts de la participation citoyenne.



Joseph Salamon est expert en développement territorial et en concertation. Spécialisé en management général et stratégie de l'ESCP Europe, il est aussi architecte, docteur en urbanisme et aménagement, et diplômé en qualité environnementale et en développement économique de l'IGPDE. Ingénieur en chef hors classe territorial, l'auteur exerce depuis vingt ans dans les collectivités territoriales sur des postes stratégiques et de direction générale, où il pilote des politiques territoriales, managériales, urbaines et économiques ainsi que pédagogiques et de concertation. Il est professeur des universités associé à l'Institut français de géopolitique à l'université Paris 8, où il enseigne l'urbanisme et le débat public.

LES ESSENTIELS

boutique.territorial.fr

ISSN : 2553-5803

ISBN : 978-2-8186-1803-5

© Day Of Victory Stu./adobeStock.com

territorial éditions

LES ESSENTIELS

Évaluer la participation citoyenne

Conditions, modalités et impact

2^e édition

Joseph Salamon

territorial éditions

Référence BK 358



**Vous souhaitez être informé
de la prochaine actualisation
de cet ouvrage ?**

C'est simple !

Il vous suffit d'**envoyer un mail**
nous le demandant à :

jessica.ott@territorial.fr

Au moment de la sortie de la nouvelle édition de l'ouvrage,
nous vous ferons une **offre commerciale préférentielle**.

Avertissement de l'éditeur :

La lecture de cet ouvrage ne peut en aucun cas dispenser le lecteur
de recourir à un professionnel du droit.

| | |
|--|---|
|  <p>DANGER LE PHOTOCOPIAGE TUE LE LIVRE</p> | <p>Il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement la présente publication sans autorisation du Centre Français d'exploitation du droit de Copie. CFC 20, rue des Grands-Augustins 75006 Paris. Tél. : 01 44 07 47 70</p> |
|--|---|



Retrouvez tous nos ouvrages sur
boutique.territorial.fr

Sommaire

| | |
|--------------------|-----|
| Introduction | p.9 |
|--------------------|-----|

Partie 1

Évaluer les conditions préalables à la participation citoyenne

| | |
|--|------|
| Chapitre I | |
| Objectifs de la participation citoyenne | p.19 |

| | |
|--|------|
| A - Existence d'objectifs clairs de la participation citoyenne | p.20 |
|--|------|

| | |
|---|------|
| B - Niveau, clarté et accessibilité des informations transmises | p.21 |
|---|------|

| | |
|---|------|
| Chapitre II | |
| Portage politique du débat | p.23 |

| | |
|---|------|
| A - Existence d'un référentiel local en concertation (comme la charte de la participation) | p.23 |
|---|------|

| | |
|--|------|
| B - Existence d'une délibération locale sur la participation citoyenne | p.26 |
|--|------|

| | |
|---|------|
| C - Existence d'instances de participation citoyenne permanente | p.27 |
|---|------|

| | |
|---|------|
| D. Existence de services techniques ou de personnes dédiés à la participation citoyenne au sein de la collectivité | p.29 |
|---|------|

| | |
|--|------|
| Chapitre III | |
| Modes de sélection des participants | p.31 |

| | |
|---|------|
| A - Degré d'ouverture de la sélection (le public cible) | p.31 |
|---|------|

| | |
|--|------|
| B - Échelle de sélection des participants (quartier, ville, agglomération) | p.32 |
|--|------|

| | |
|--|------|
| C - Type et contenu des publicités d'accès | p.33 |
|--|------|

| | |
|--|------|
| D - Fréquence et dates d'annonces publiées avant le début du débat | p.34 |
|--|------|

| | |
|---------------------------------|------|
| Chapitre IV | |
| Cadre d'évaluation | p.35 |

| | |
|--|------|
| A - Objectifs et périmètre de l'évaluation | p.36 |
|--|------|

| | |
|--------------------------------|------|
| B - Méthode d'évaluation | p.37 |
|--------------------------------|------|

| | |
|---|------|
| C - Protocole d'évaluation | p.38 |
| D - Pilotage et suivi de l'évaluation | p.39 |
| E. Contrôle de la qualité de l'évaluation | p.40 |

Partie 2

Évaluer les modalités de la participation citoyenne

Chapitre I

| | |
|---|------|
| Nature du public : niveau de pluralité | p.47 |
| A - Nombre d'associations participant au débat | p.48 |
| B - Diversité des statuts sociaux et géographiques des participants au débat : riverains, usagers, salariés..... | p.49 |
| C - Nombre de personnes défavorisées, vulnérables, sans voix | p.49 |
| D - Nombre de personnes appartenant à des partis politiques différents (l'opposition) | p.49 |

Chapitre II

| | |
|---|------|
| Égalité, sincérité et liberté des participants | p.51 |
| A - Symétrie de la parole | p.52 |
| B - Tolérance et respect des idées de chacun | p.52 |
| C - Temps de parole donné à chacun des participants | p.53 |
| D - Nombre de personnes neutres | p.53 |
| E - Prises de position sans contraintes et possibilité d'opposition d'idées | p.54 |

Chapitre III

| | |
|--|------|
| Temps de la participation citoyenne | p.55 |
| A - Date de démarrage de la participation citoyenne | p.56 |
| B - Durée totale de la participation citoyenne | p.56 |
| C - Temps de réflexion, d'information et de construction des arguments | p.58 |

Chapitre IV

| | |
|---|------|
| Diversité des dispositifs et des outils | p.61 |
| A - Nombre de réunions publiques | p.62 |
| B - Nombre d'ateliers de concertation | p.62 |
| C - Nombre de personnes exprimées sur un cahier d'expression libre | p.63 |
| D - Nombre d'expositions | p.64 |
| E - Existence d'un site Internet | p.65 |
| F - Application de procédures juridiques obligatoires ou facultatives | p.66 |

Chapitre V

Accès à l'information, pédagogie et compétences des participants p.67

A - Nombre de lieux et de personnes dédiés à l'information p.67

B - Horaires d'accès à l'information p.68

C - Disponibilité des professionnels p.68

D - Publication des informations sur Internet p.69

E - Visites de sites p.69

F - Connaissances des lois et des procédures p.70

G - Connaissance des objectifs, enjeux, plannings et coûts des projets p.71

H - Existence d'ateliers pédagogiques p.71

Chapitre VI

Place de l'argumentation p.73

A - Existence d'un débat p.74

B - Existence de plusieurs propositions p.74

Chapitre VII

Niveaux de la participation p.77

A - Outils d'information p.78

B - Outils de consultation p.79

C - Outils de concertation p.79

D - Outils de codécision p.79

Chapitre VIII

Lieux de la participation p.81

A - Lieux officiels (mairie, mairie annexe...) p.82

B - Lieux techniques (services techniques...) p.82

C - Lieux dédiés (à la participation : maison de projets...) p.83

D - Lieux de proximité (maison de quartier, gymnase...) p.83

Chapitre IX

Initiatives citoyennes spontanées p.85

A - Nombre de réunions préparées à l'initiative
de la société civile (sans la collectivité) p.85

B - Nombre de documents et de productions écrites
produits par la société civile p.86

Chapitre X

Animation neutre du débat p.87

A - Temps de répartition de la parole p.88

B - Critères de sélection des animateurs p.88

C - Nombre d'animateurs extérieurs à la collectivité et non reliés aux projets ... p.88

Chapitre XI

| | |
|--|------|
| Nature du débat | p.89 |
| A - Existence d'un débat politique sur le sens du projet et sur les idées politiques qui le sous-tendent, ainsi que sur ses objectifs et son programme | p.90 |
| B - Existence d'un débat technique sur l'habiter du projet et sur ses détails techniques de forme, de coûts et de fonctionnement | p.90 |

Partie 3

Évaluer les impacts de la participation citoyenne

Chapitre I

| | |
|---|------|
| Impact sur la décision et sur la délibération | p.97 |
| A - Nombre d'éléments du produit du débat pris en compte dans la décision | p.98 |
| B - Décisions prises uniquement par les élus | p.98 |
| C - Décisions selon le vote | p.99 |
| D - Existence d'un référendum local | p.99 |

Chapitre II

| | |
|--|-------|
| Impact sur le projet | p.101 |
| A - Modification, évolution de la forme du projet | p.102 |
| B - Évolution du coût du projet | p.102 |
| C - Éclatement ou modification des délais et du planning du projet | p.102 |

Chapitre III

| | |
|--|-------|
| Impact sur les participants | p.105 |
| A - Reconnaissance sociale acquise à l'issue du débat | p.107 |
| B - Apprentissages mutuels lors des débats | p.107 |
| C - Constitution de partenaires pour d'autres projets | p.107 |
| D - Constitution de nouvelles associations ou renforcement des conseils de quartier et des associations locales | p.108 |
| E - L'évolution des pratiques urbaines et politiques des acteurs | p.108 |
| F - Le passage au statut politique de quelques habitants | p.109 |

Chapitre IV

| | |
|---|-------|
| Impact sur la méthode | p.111 |
| A - Pourcentage d'actions de débat produites hors du cadre officiel (de bas en haut) par rapport aux actions produites dans le cadre d'une démarche institutionnelle (de haut en bas) | p.112 |

| | |
|---|-------|
| B - Complémentarité ou divergence entre débats organisés par les collectivités et débats organisés par la société civile | p.112 |
| C - Respect des objectifs et des outils du débat | p.114 |
| Conclusion | p.117 |
| Bibliographie | p.119 |

Introduction

« Une évaluation a pour objet d'apprécier, de manière systématique et impartiale, une activité, un projet, un programme, une stratégie, une politique, un sujet, un thème, un secteur, un domaine opérationnel ou une performance institutionnelle. Elle permet d'analyser le niveau de réalisation des résultats escomptés et non attendus, en examinant la chaîne des résultats, les processus, les facteurs contextuels et leurs liens de causalité. Elle s'appuie pour cela sur des critères tels que la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact, la durabilité et la valeur ajoutée. Une évaluation doit fournir, à partir de données factuelles, des informations crédibles, pertinentes et utiles, qui permettent d'intégrer en temps voulu les conclusions, recommandations et enseignements dans le processus décisionnel du Conseil de l'Europe et de ses parties prenantes¹ ».

L'évaluation reste un enjeu majeur pour les organisations internationales qui ne cessent d'améliorer leurs process et de mettre à jour leurs guides d'évaluation. Nous pensons à titre d'exemple à la politique d'évaluation du Conseil de l'Europe qui a été mise à jour et adoptée en novembre 2019 et publiée en avril 2020 : elle se présente comme une approche globale axée sur la création de connaissances, sur l'amélioration des projets et sur le renforcement de la démocratie, les Droits de l'homme et l'état de droit. Ces enjeux sont partagés et mis à jour par la majorité des organisations internationales qui ont développé des approches d'évaluation scientifiques assez solides comme la Communauté européenne, les Nations unies ou l'OCDE (l'Organisation de coopération et de développement économiques).

1. *Politique d'évaluation du Conseil de l'Europe*, Conseil de l'Europe, avril 2020.

Exemple de contenu du rapport d'évaluation : Normes et règles d'évaluation des Nations unies²

Le rapport d'évaluation doit permettre aux lecteurs ciblés d'accéder aux informations appropriées le plus clairement et le plus simplement possible. Il ne doit pas comporter trop d'informations qui ne sont pas directement en rapport avec l'analyse globale. Les lecteurs du rapport d'évaluation doivent être en mesure de comprendre :

- ce qui a été évalué et pourquoi (objet et champ) ;
- comment l'évaluation a été conçue et réalisée (questions, méthodes et limites de l'évaluation) ;
- ce qui a été découvert et sur quels faits s'est appuyée l'évaluation (résultats et données factuelles) ;
- les conclusions tirées des résultats en rapport avec les questions principales de l'évaluation, et la manière dont il a été possible d'aboutir à de telles conclusions (conclusions) ;
- ce qui a été recommandé (recommandations) ;
- et les enseignements qui pourraient être tirés de l'évaluation, le cas échéant (enseignements).

À l'échelle des Nations, les processus d'évaluation ne sont pas toujours mis à jour ni déclenchés de façon systématique et ceci faute de moyens humains, méthodologiques, financiers ou tout simplement de priorité. L'évaluation des politiques publiques en France est loin d'être une action systématique entreprise par les maîtres d'ouvrage publics. Présente dans les grandes structures comme les administrations de l'État, des régions, des départements et de quelques métropoles, l'évaluation des politiques publiques reste une pratique assez peu présente dans les petites et moyennes collectivités territoriales. Cette évaluation devient encore moins pratiquée concernant les stratégies et les politiques de participation citoyenne qui souffrent à la fois de l'absence d'une méthode globale adaptée et de cadre politique et technique permettant sa généralisation.

À ce niveau, plusieurs chercheurs ont proposé des approches analytiques ou d'évaluation qui touchent d'une manière ou d'une autre les démarches participatives sur des projets de développement local : nous citerons à titre d'exemple l'approche de Daniel Bourdon³ qui évoque une évaluation portée essentiellement sur les objectifs d'un projet ainsi que sur ses modalités de mise en œuvre et les conditions de sa réussite ; une évaluation qui interroge le profil et le statut de l'évaluateur qui, selon l'auteur, doit être extérieur à la collectivité, qu'il soit professionnel ou universitaire⁴.

Mais cette évaluation doit toucher essentiellement les modalités de la participation qui doit être accessible au plus grand nombre sans aucun filtrage social ou politique. C'est l'éthique de la discussion et de l'argumentation proposée par Jürgen Habermas⁵ qui défend un modèle d'espace public de discussion et d'argumentation pour arriver

2. *Normes et règles d'évaluation*, Groupe des Nations unies pour l'évaluation (Uneg), 2016.

3. Bourdon D., « Évaluer les projets urbains ». *Cahiers de politique urbaine* n° 3, Caisse des dépôts et consignations, 1999, p. 16.

4. Bourdon D. *ibid.*, 1999, p. 31.

5. Habermas J., *De l'éthique de la discussion*, traduit par Mark Hunyadi, Éditions du Cerf, 1992, p. 122.

à l'argument meilleur devant lequel il faut s'incliner provisoirement en attendant un argument meilleur⁶.

À ce niveau, Philippe Breton nous alerte sur les risques de la manipulation qu'il faudra identifier dans toute démarche d'évaluation et qui se caractérise par sa qualité de mensonge organisé, de privation de liberté de l'auditoire et se propose comme un outil pour convaincre sa résistance en menaçant la démocratie et en cassant la liberté de parole⁷.

D'autres chercheurs proposent même des conditions pour un débat sincère et honnête comme Tony Andréani qui évoque une série de critères⁸ pour évaluer le niveau et la sincérité d'un débat public ou Loïc Blondiaux qui propose six recommandations pour une démocratie effective⁹. Nous avons eu l'occasion récemment de proposer des critères d'analyse ciblés pour évaluer les acteurs¹⁰ et les lieux¹¹ du débat citoyen local mais aussi les démarches participatives ciblées sur les projets d'aménagement urbain¹².

Ces approches soulèvent plusieurs questions sur les objectifs, sur les modalités, sur les impacts et sur les enjeux de l'évaluation des politiques publiques, en particulier dans le domaine de la participation citoyenne : qui doit évaluer ces politiques participatives ? Avec quelles méthodes, quels critères et quels indicateurs ? Comment évaluer les objectifs d'une démarche participative ? Comment évaluer sa pertinence, son efficacité, son efficience, son impact, sa viabilité et son intérêt ? Quels doivent être les critères de sélection des thèmes d'évaluation ? Comment justifier les techniques de collecte et d'analyse des données ? Comment construire des indicateurs qui soient spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et définis dans le temps (critères SMART) ? Comment assurer une clarté dans l'analyse des critères ?

L'objectif principal de cet ouvrage est de proposer aux différents acteurs (qu'ils soient maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, universitaires, habitants ou évaluateurs) une méthode d'évaluation scientifique globale pour pouvoir évaluer une démarche de participation citoyenne sur un projet public ou d'intérêt général : il s'adresse aux élus et aux agents de la fonction publique (État ou collectivités territoriales) ; il s'adresse aussi à la société civile sous forme de simples habitants, ou d'instances organisées ; il s'adresse également aux chercheurs et aux universitaires travaillant sur ces problématiques ; il s'adresse enfin aux évaluateurs des politiques publiques quel que soit leur profil.

Pour cela, nous proposons une approche basée sur trois temps : le premier temps concerne l'évaluation des actions préalables au débat public ; le deuxième temps concerne l'évaluation des modalités de participation ainsi que des modes d'interaction lors du

6. Ferry J.-M., « Un concept communicationnel de pouvoir et de souveraineté », in BIDET J. (dir.) *Les paradigmes de la démocratie*. Puf, 1994, p. 36.

7. Breton Ph., *La parole manipulée*. La Découverte, coll. « Essais », 1997, p. 189.

8. Andréani T., « Démocratie représentative, démocratie délégative, démocratie directe », in BIDET J. (dir.) *Les paradigmes de la démocratie*. Puf, 1994, p. 191.

9. Blondiaux L. *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Éditions du Seuil, 2008, p. 101.

10. Salamon J., *Comprendre les acteurs du débat citoyen local*, Territorial Éditions, coll. « Les essentiels », 2020.

11. *Ibid.*

12. Salamon J., *Aménager la ville avec les habitants. La participation citoyenne au cœur du projet urbain*, Territorial Éditions, coll. « Dossiers d'experts », 2020.

débat public ; le troisième temps concerne l'évaluation des actions et des impacts postérieurs au débat lui-même.

En effet, nous considérons qu'une évaluation complète et sincère du débat public est conditionnée par une évaluation de ces trois temps qui donnent un sens à l'évaluation globale : en effet, l'évaluation sera biaisée si on n'évalue que la première partie, celle des objectifs et des modes de sélection des participants, sans évaluer la suite de la participation ; l'évaluation sera également biaisée si on n'évalue que les modalités réelles de participation et de débat sans les modes de sélection préalable des participants ainsi que les objectifs de départ : dans ce cas, on risque d'avoir une excellente évaluation alors que le nombre et le type de participants sont faussés dès le début... De même, une évaluation sera incomplète si on n'interroge pas sa relation avec la délibération ainsi qu'avec l'impact sur le projet et ses acteurs.

Exemple de finalité des recommandations d'un rapport d'évaluation : Normes et règles d'évaluation des Nations unies

Selon les normes et règles d'évaluation des Nations unies, les recommandations doivent se fonder sur les faits et sur l'analyse ; elles doivent être claires, axées sur les résultats et réalistes du point de vue de leur application.

- Les recommandations doivent se fonder sur les faits et sur l'analyse (et non pas sur une opinion). Elles doivent découler des conclusions et des constats tirés de l'évaluation.
- Les recommandations doivent être formulées en tenant compte de l'utilisation qui doit en être faite. Selon l'objet de l'évaluation, les recommandations peuvent définir des orientations stratégiques ou être axées davantage sur des questions opérationnelles.
- Les recommandations doivent spécifier clairement les personnes chargées de leur application. Au moment de formuler les recommandations, il convient de consulter les personnes qui seront probablement chargées de leur application, afin de s'assurer de leur accord et de la faisabilité des recommandations.
- Les recommandations ne doivent pas être trop prescriptives. Toutefois, il peut être utile d'inclure des détails opérationnels et de proposer des mesures d'application concrètes, afin de favoriser la compréhension et d'accroître l'appropriation et l'engagement des personnes devant y donner suite.

L'objectif de cette approche globale est de pouvoir apprécier l'adéquation des actions et des résultats avec les objectifs de départ et d'utiliser les résultats de l'évaluation comme un outil pédagogique pour les différents intervenants. Il s'agit aussi de contribuer à améliorer les méthodes qui seront proposées dans les démarches participatives.

Cette approche aura un sens si elle est partagée dans un cadre d'évaluation participatif qui regroupe les différents participants (société civile, élus, techniciens, animateur, évaluateur) dans lequel l'évaluateur présente les résultats de son évaluation et les partage avec les acteurs concernés. Ces acteurs seront aussi interrogés lors de l'évaluation. Dans ce sens, il nous semble nécessaire de construire une instance de pilotage de l'évaluation du débat public regroupant les différentes personnes citées. La neutralité de l'évaluateur

étant primordiale, il est préférable qu'il soit extérieur à la collectivité maître d'ouvrage tel que cela se pratique dans les organisations internationales.

Cet ouvrage s'adresse à tout acteur ayant à lancer, piloter, participer à ou, surtout, évaluer une démarche participative sur un projet urbain ou paysager : il s'adresse aux élus et aux agents des collectivités territoriales et leurs regroupements ; il s'adresse également aux techniciens des bureaux d'études (architectes, urbanistes, paysagistes, sociologues...) qui sont amenés à travailler sur des projets urbains ou paysagers ; il s'adresse aussi à la société civile sous forme de simples habitants, ou d'associations locales, de comités locaux ou de conseils de quartier ; il s'adresse également aux chercheurs et aux universitaires travaillant sur ces problématiques ; il s'adresse enfin aux évaluateurs des politiques publiques quel que soit leur profil.

Cet ouvrage a été rédigé à partir de plusieurs travaux universitaires et observations territoriales que nous menons depuis des années. Il est basé aussi sur notre expérience professionnelle dans le domaine de la participation citoyenne sur des stratégies et sur des projets d'intérêt général.

Cet ouvrage est divisé en trois parties qui proposent des critères et des indicateurs adaptés à toute démarche participative :

- la première partie concerne l'évaluation des conditions préalables à la démarche participative. Elle est composée de quatre critères avec des indicateurs opérationnels dédiés pour chacun des critères ;
- la deuxième partie concerne l'évaluation des modalités de la participation citoyenne. Elle est composée de onze critères avec des indicateurs opérationnels dédiés pour chacun des critères ;
- la troisième partie concerne l'évaluation des impacts de la participation citoyenne. Elle est composée de quatre critères avec des indicateurs opérationnels dédiés pour chacun des critères.

Figure 1 : Méthode d'évaluation de la participation citoyenne

| | | |
|---|--|--|
| 1. Évaluer les conditions préalables à la participation citoyenne | 2. Évaluer les modalités de la participation citoyenne | 3. Évaluer les impacts de la participation citoyenne |
| 4 critères d'évaluation | 11 critères d'évaluation | 4 critères d'évaluation |
| Plusieurs indicateurs d'évaluation | Plusieurs indicateurs d'évaluation | Plusieurs indicateurs d'évaluation |

Source : Joseph Salamon, 2021.

**Évaluer les conditions
préalables à la
participation citoyenne**

Dans cette première partie, nous proposons d'analyser les conditions préalables à la participation citoyenne à un projet public ou d'intérêt général. Cette première étape conditionne la sincérité, la légitimité, la réussite et la finalité de toute démarche participative et contribue à fonder son sens. En effet, c'est dans cette étape que le porteur du projet va formaliser ses objectifs et ses attentes ainsi que les principes qui vont orienter la démarche de participation citoyenne. Cette partie de l'évaluation conditionne ainsi sa légitimité et contribue à lui donner un caractère scientifique global. Elle conditionne même l'estimation des modalités de débat mises en place. Il s'agit tout simplement de mesurer le sens même de la démarche avant de passer dans d'autres phases à l'évaluation des outils et de leurs impacts sur le projet, sur le territoire et sur ses acteurs.

Cette première partie est structurée autour de quatre critères d'évaluation qui permettent d'analyser les conditions préalables de toute démarche participative :

- les objectifs de la participation citoyenne ;
- le portage politique de la démarche participative ;
- les modes de sélection des participants ;
- le cadre de l'évaluation.

Figure 2 : Évaluation des conditions préalables à la participation citoyenne

| Critères | Indicateurs |
|---|--|
| 1. Objectifs de la participation citoyenne | - existence d'objectifs clairs de la participation citoyenne - niveau, clarté et accessibilité des informations transmises |
| 2. Portage politique de la démarche participative | - existence d'un référentiel local en participation citoyenne - existence d'une délibération sur la participation citoyenne - existence d'instances de participation permanente - existence de services techniques ou de personnes dédiés à la participation au sein de la collectivité |
| 3. Modes de sélection des participants | - degré d'ouverture de la sélection : le public cible - échelle de sélection des participants - nombre d'annonces dans des journaux locaux - type et contenu des publicités d'accès : journaux, affichages en administration, envoi postal - fréquence et dates d'annonces avant le début du débat |
| 4. Cadre d'évaluation | - objectifs et périmètre de l'évaluation - méthode d'évaluation - protocole d'évaluation - pilotage et suivi de l'évaluation |

Source : Joseph Salamon, 2021.